

Rapport d'évaluation

Plan de réussite

du Collège Gérald-Godin

Avril 2002

Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

Note préliminaire

Le rapport d'évaluation du plan de réussite du Collège Gérard-Godin se présente en deux parties. La première partie contient l'évaluation du plan de réussite remis au ministre de l'Éducation au cours de l'année 2000-2001. La deuxième prend en compte les informations nouvelles, soit contenues dans le rapport de suivi déposé à la fin de 2001, soit transmises à la Commission au début de 2002.

La Commission estime que le plan de réussite du Collège Gérard-Godin devrait être efficace et lui permettre d'atteindre les cibles proposées.

Première partie

**Évaluation du plan de réussite remis
au ministre de l'Éducation
au cours de l'année 2000-2001**

**Adoptée par la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial
le 16 janvier 2002**

Introduction

Les plans de réussite produits et adoptés par chacun des collèges, à la demande du ministre de l'Éducation, s'appuient sur une analyse de la situation propre à chaque établissement en vue de permettre l'identification des obstacles à la réussite et à la diplomation, et de choisir des moyens adéquats pour améliorer la situation. Chaque plan de réussite doit ainsi contenir des objectifs mesurables et déterminer des stratégies et des moyens pour atteindre les cibles de réussite et de diplomation fixées.

La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial a évalué le plan de réussite du Collège Gérard-Godin¹ lors de sa réunion tenue le 16 janvier 2002. La Commission a accordé une attention particulière aux aspects suivants : l'analyse de la situation du Collège et l'identification des obstacles; les stratégies, les moyens et les mesures organisationnelles adoptés en vue de permettre l'atteinte des cibles fixées; les modalités de mise en œuvre du plan de réussite.

La Commission expose ci-après son analyse du plan de réussite du Collège et formule, au besoin, quelques remarques de nature à préciser certains aspects en vue d'en améliorer l'efficacité potentielle.

-
1. Le dossier examiné par la CEEC comprend les pièces suivantes :

Plan institutionnel de réussite, 10 octobre 2000, avec lettre de transmission du 10 octobre 2000 et extrait du procès-verbal du 10 octobre 2000 du conseil d'administration;

Complément au Plan institutionnel de réussite, avec lettre de transmission du 31 janvier 2001;

Addendum au Plan Institutionnel de Réussite, 22 mai 2001, avec lettre de transmission du 23 mai 2001 et extrait du procès-verbal du 22 mai 2001 du conseil d'administration.

L'analyse et l'identification des obstacles à la réussite et à la diplomation

Le Collège Gérard-Godin a élaboré son plan de réussite dans un contexte très particulier car il a accueilli ses tout premiers étudiants à l'automne 1999. Au moment de la rédaction du plan, il ne disposait donc que de peu de statistiques sur la réussite et d'aucune information sur la diplomation de sa clientèle. Il a tout de même analysé les quelques données disponibles. Celles-ci représentent le taux de réussite des cours d'une cohorte pendant deux semestres et son taux de réinscription à la troisième session. Le Collège prévient que ces données doivent être traitées avec prudence. En effet, il remarque que la cohorte observée n'est pas nécessairement représentative des cohortes futures et il souligne que les pourcentages de réussite des cours sont calculés à partir de groupes comprenant moins de vingt étudiants.

Le Collège décrit brièvement sa clientèle : des étudiants âgés de 16 et 17 ans, majoritairement francophones, dont le programme d'études constitue le premier choix. La proportion de garçons y est plus élevée que dans les collèges du SRAM et les étudiants qui travaillent à temps partiel y sont plus nombreux. Ces observations ne permettent pas au Collège, pour l'instant, de dégager des obstacles à la réussite et à la diplomation.

Le Collège a analysé les statistiques disponibles par programme d'études et il a dégagé des obstacles particuliers à chacun d'eux, dont des cours problématiques de même que l'importance relative des difficultés reliées à la persévérance et de celles associées à la réussite des cours. Dans la plupart des six programmes offerts par le Collège², l'encouragement à la persévérance est considéré comme autant, sinon plus important, que l'aide à la réussite des cours. Le Collège relève de plus que les cours de français constituent un obstacle commun à tous les programmes. Enfin, il considère que les obstacles identifiés dans le réseau affectent probablement aussi ses étudiants, ce qui l'amène à considérer la réussite à la première session comme un obstacle à surmonter.

Le Collège a bien analysé les quelques données dont il disposait et il en a produit une analyse rigoureuse et bien documentée. Son analyse lui a permis d'identifier un obstacle commun à l'ensemble des étudiants et d'autres spécifiques aux programmes d'études. Il a de plus retenu les difficultés de la première session, à partir d'observations effectuées dans le réseau collégial. La Commission apprécie le souci du Collège de dégager des obstacles à

2. Le Collège offre les programmes suivants : *Sciences de la nature, Technologie de conception électronique, Sciences humaines, Techniques administratives, Techniques de l'informatique et Arts et lettres.*

la réussite et à la diplomation qui correspondent à sa situation, bien qu'il n'ait pu observer qu'une seule cohorte.

Les stratégies, les moyens et les mesures organisationnelles

Le Collège réfère à son projet éducatif, *Réaliser le meilleur de soi-même*, qui est axé sur l'apprentissage, sur le développement des compétences pour la vie et sur l'ouverture au monde. Il remarque que l'étudiant est au cœur même du projet éducatif et qu'il est, par conséquent, le premier responsable de sa réussite scolaire. Le Collège présente aussi la structure des départements comme un élément favorable à la réussite et à la diplomation, alors que les départements correspondent à des équipes de programmes plutôt qu'à des regroupements fondés sur les disciplines. Selon lui, cette structure facilite la gestion du cheminement des étudiants et elle favorise l'action concertée des enseignants à toutes les étapes du cheminement de l'élève. Il a d'ailleurs l'intention de la consolider durant les trois années de son plan de réussite. Chacun des départements-programmes a adopté un plan de réussite. Plusieurs d'entre eux ont adopté des mesures similaires qui sont regroupées en sept types : persévérance dans le programme, dépistage des étudiants à risque, développement des habiletés de méthodologie du travail intellectuel, pédagogie de la première session, conception de stratégies et d'outils pédagogiques pour les programmes, suivi du cheminement, progression des apprentissages dans le programme. L'établissement a aussi adopté des mesures d'aide institutionnelles. Certaines d'entre elles reprennent les actions des départements-programmes et les complètent, alors que d'autres sont introduites par le Collège, comme la mise en place d'un bulletin de mi-session, le développement d'indicateurs de réussite et un ensemble d'actions portant sur l'aide en français.

Tous les départements-programmes ont élaboré un projet de pédagogie de la première session. Les actions privilégiées comprennent, entre autres, l'utilisation de l'évaluation formative tôt dans la session, le suivi des présences aux cours et des ateliers sur le développement des habiletés nécessaires à la réussite au collégial. Les mesures d'aide institutionnelles prévoient des activités d'accueil par programme et par le Collège; des évaluations formatives et des rétroactions fréquentes dès le début de la session; le travail des aides pédagogiques auprès des étudiants à risque; le parrainage des nouveaux élèves par les étudiants forts et par les enseignants ainsi que des conférences et visites dans le domaine d'études pour confirmer le choix de carrière et pour augmenter la motivation.

Afin d'augmenter la persévérance dans le programme, les départements prévoient des activités renforçant le sentiment d'appartenance et ils comptent créer des occasions de

contacts personnalisés avec des experts du domaine d'études. Dans la poursuite du même objectif, le Collège a l'intention d'implanter l'alternance travail-études dans tous ses programmes techniques dès la deuxième année de son plan de réussite.

Les enseignants animeront des ateliers visant à développer les habiletés de méthodologie du travail intellectuel des élèves, dont la gestion du temps, la prise de notes et la préparation aux examens. Des enseignants participeront à l'élaboration d'outils pédagogiques propres à leur programme et, dans certains programmes, ils se concerteront afin d'harmoniser les contenus de cours et de favoriser la progression des apprentissages.

Divers moyens seront utilisés pour aider à la réussite des cours de français. Pour chaque programme, le Collège évaluera les difficultés spécifiques, il mettra en place les moyens appropriés et il remettra aux enseignants des outils pour la valorisation de la langue. Il prévoit aussi établir un centre d'aide en français. De plus, il changera la séquence des cours pour offrir le cours de la formation propre au programme au début des études. Enfin, le Collège indique son intention d'offrir des cours de mise à niveau en français et de former des groupes homogènes dans les cours de la formation générale, dont les cours de français.

Les mesures incluses dans le plan de réussite du Collège sont en lien avec les obstacles identifiés précédemment, comme les difficultés en français, la persévérance et la première session. La Commission souligne les projets des départements à l'égard de la pédagogie de la première session ainsi que les engagements du Collège concernant le bulletin de mi-session, les mesures d'aide en français et l'implantation de l'alternance travail-études.

Les modalités de mise en œuvre

Le plan de réussite comporte un échéancier annuel pour chacun des programmes et pour les mesures institutionnelles adoptées par le Collège. Plusieurs actions relèvent des départements et peuvent donc être réalisées de façon indépendante. Par contre, d'autres moyens, dont les mesures institutionnelles, requièrent la coopération des enseignants avec les services du Collège. Cependant, aucune personne ou instance n'est désignée pour la coordination des diverses activités prévues. De même, le Collège ne spécifie pas la responsabilité de l'implantation des mesures institutionnelles, ni celle de la supervision de l'ensemble du plan. Le Collège gagnerait à s'assurer que toutes les actions prévues soient effectivement entreprises et à prévoir qu'elles soient gérées adéquatement.

Conclusion

Au moment de la rédaction de son plan de réussite, le Collège Gérard-Godin entreprenait sa deuxième année d'opération. Par conséquent, son analyse a porté sur les données tirées de la première année d'études de sa première cohorte. Malgré ces limites, le Collège a dégagé des obstacles à la réussite et à la diplomation pour l'ensemble de sa population étudiante ainsi que pour chacun des programmes qu'il offre. Il a identifié, entre autres, la première session et les cours de français comme problématiques.

La structure des départements repose sur les programmes plutôt que sur les disciplines. Ainsi, les enseignants œuvrant dans un programme appartiennent au même département. Chacun de ces départements a soumis son propre plan de réussite. L'établissement complète ces plans par des mesures institutionnelles. La pédagogie de la première session est couverte à la fois par les mesures départementales et institutionnelles. Les départements ont aussi prévu différentes activités concernant, entre autres, la persévérance dans le programme, le développement des habiletés de méthodologie du travail intellectuel et la conception d'outils et de stratégies pédagogiques. Les mesures institutionnelles s'adressent à toute la population étudiante et comprennent, par exemple, la production d'un bulletin de mi-session et un ensemble d'actions liées à l'aide en français.

Le Collège a prévu un échéancier pour chacune des actions envisagées. Cependant, il n'a pas précisé les responsabilités de coordination et de gestion de son plan de réussite.

La Commission considère que le plan du Collège Gérard-Godin est rigoureux, bien documenté et qu'il contient des stratégies et des moyens de nature à permettre l'atteinte des cibles fixées. Toutefois, comme il l'a déjà prévu, le Collège devra poursuivre son analyse en y incluant les données des prochaines cohortes. Enfin, il devra mieux planifier la coordination et la gestion des activités afin de s'assurer de l'efficacité de la mise en œuvre de son plan de réussite.

Deuxième partie

Addenda et jugement final

**Adoptée par la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial
le 15 avril 2002**

Addenda

Lors de sa réunion du 15 avril 2002, la Commission a pris connaissance des compléments d'information transmis par le Collège³. Le Collège informe la Commission que la responsabilité de l'implantation des mesures institutionnelles et de la supervision du Plan relève de la Direction des études, plus précisément de l'adjointe aux activités d'enseignement. Le plan lui-même est en bonne voie de réalisation

Jugement final

La Commission estime que le plan de réussite du Collège Gérald-Godin devrait être efficace et lui permettre d'atteindre les cibles proposées

La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial.

Jacques L'Écuyer, président

Analyse et rédaction : Jocelyne Bolduc, agente de recherche

3. Lettre du 15 février 2002.

Rapport de suivi du plan institutionnel de réussite, avec lettre de transmission du 2 novembre 2001.